

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 15 janvier 2015

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Martine BERNARD, Pierre BRUGIEREGARDE, Flore CAQUANT, Tarik CHAIRA, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Ann HERTELEER, Julien LORENTZ, Bernard MARO (20h40), Isabelle MICHAUX, Frédérick PENET, Carine PETIT, Olivier PRACHE, Romain RAIBON-PERNOUD, Isabelle RUIN, Philippe WACK.

Absent excusé : Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO), Colette SWIFT (procuration à Carine PETIT)

Secrétaire de séance : Ann HERTELEER

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

Installation de M. Tarik CHAIRA en remplacement de Mme Véronique PIGEON-MENZEL

Monsieur Le Maire expose que suite à la lettre de démission de Mme Véronique PIGEON-MENZEL, Conseillère Municipale, reçue en date du le 18 décembre dernier, avec prise d'effet immédiate ; Monsieur le Préfet a été informé de cette démission et qu'il est nécessaire, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, de pourvoir au remplacement du conseiller démissionnaire.

Conformément à l'article. L270 du Code Électoral, celui-ci doit être assuré par le premier candidat non élu suivant Madame Véronique PIGEON-MENZEL sur la même liste, à savoir Monsieur Tarik CHAIRA.

Monsieur le Maire a donc informé l'intéressé par courrier en date du 5 janvier 2015 et l'a convoqué à la présente séance en même temps que les autres membres du Conseil.

Monsieur Tarik CHAIRA est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal et est invité à siéger au sein de l'Assemblée.

Il est à noter que le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour en conséquence par arrêté du Maire n°16/2015, et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHAIRA de sa présence et lui souhaite la bienvenue.

I) Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2014.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à ladite séance.

II) Affaires Financières

➤ Décision Modificative n°3-2014 du Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°01/2015)

Du fait de l'encaissement de certaines subventions qu'il est nécessaire d'amortir, le Maire propose donc la DM suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
R 7474 Subventions et Participation Communes		-30,00 €
R 042/777 Opérations d'ordre de transfert entre section		30,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
D 2315/OP 123 RM – Automatisation 8 vannes supp	-30,00 €	
D 040/13915 OPFI- Opérations d'ordre de transfert entre section	30,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°3 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2014 ci-dessus présentée.

➤ Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°02/2015)

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2014.

Il y a obligation de reconduire au BP 2015, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°03/2015)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2014.

Il y a obligation de reconduire au BP 2015, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°04/2015)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2014.

Il y a obligation de reconduire au BP 2015, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2015 du budget de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

III) Travaux

Arrivée de Monsieur Bernard MARO à 20h40.

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ ***Diagnostic accessibilité et PAVE***

Le choix du cabinet devrait être fait d'ici la semaine prochaine.

✓ ***Éradication des ballons fluos***

Monsieur PENET a relancé le SEDI afin d'obtenir le chiffrage attendu. Pour la réalisation de ce chiffrage, il a confirmé le chiffrage de prises pour illumination sur l'ensemble des points lumineux concernés. Cela afin d'obtenir rapidement ces éléments. Nous aurons toujours la possibilité lors de la commande de réduire ce nombre si nécessaire.

✓ ***Salle Hors Sac***

Le permis de construire a été déposé.

✓ ***Demande de subvention travaux des gîtes***

Les documents sont presque terminés. Ils devraient être envoyés courant de semaine prochaine.

IV) Personnel

➤ **Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet (n°05/2015)**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Grégory GUIGNARD, peut prétendre à un avancement de grade à l'ancienneté.

En effet, cet agent a atteint le 7^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et compte au moins 10 ans de services effectifs dans ce grade.

Afin de pourvoir permettre cette nomination, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet (35h/sem).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, qu'au 1^{er} février 2015, est créé un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet (35h00/sem).

Par conséquent, au 1^{er} février 2015, la liste des postes Techniques de la commune est modifiée comme suit :

- ✓ *1 Technicien Principal de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem) – Délib n°07/2013 du 17/01/2013*
- ✓ *2 Adjoints Techniques de 1^{ère} classe temps plein (35h/sem) – Délib n°07/2012 du 19/01/2012 et n°02/2015 du 22/01/2015*
- ✓ *3 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem) – Délib du 03/05/2007, n°75/2012 du 13/9/2012 et n°35/2014 du 06/03/2014.*
- ✓ *1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe temps non- complet (14h20/sem) – Délib n°65/2010 du 09/09/2010*

Il est à noter que le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe sur lequel l'agent est actuellement nommé, sera proposé à la suppression en Conseil Municipal, une fois que la nomination sur le nouveau grade sera effective.

V) Administration Générale

➤ Règlement intérieur de la Régie des Remontées Mécaniques

Monsieur Julien LORENTZ rappelle qu'il avait été demandé d'augmenter le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques : en effet, ils n'étaient que 3 sur les neuf membres le constituant.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la Régie, qui doit ensuite être validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil d'Exploitation a profité de la nécessité de cette modification pour faire une mise à jour générale de ce règlement.

Il est à noter que le projet de rédaction, encore en cours de relecture, a été transmis à l'ensemble de l'Assemblée avant la séance pour information.

Monsieur le Maire invite alors les membres de l'Assemblée à faire savoir d'ici la prochaine séance du Conseil, s'ils sont intéressés pour intégrer le Conseil d'Exploitation, puisque, si le nouveau règlement est adopté, il passera à 12 membres dont 6 élus du conseil : reste donc 3 sièges à pourvoir.

Par ailleurs, il demande à l'Assemblée de faire connaître, d'ici le 16 février prochain les éventuelles remarques que le projet de règlement pourrait susciter.

➤ Création d'une commission accessibilité (n°06/2015)

Monsieur PENET rappelle que la commune n'a pas d'obligation de créer une commission accessibilité du fait de sa taille démographique. Toutefois, lors de la séance du 20 novembre dernier, il avait été annoncé que dans le cadre de l'élaboration du diagnostic accessibilité et du PAVE, une commission accessibilité consultative allait être créée afin de travailler en collaboration avec le cabinet d'étude qui serait retenu pour la réalisation de l'étude.

Il avait été proposé que cette commission soit constituée d'élus qui étaient déjà présents, à savoir Ann HERTELEER, Colette SWIFT, Frédéric PENET, Philippe WACK, du Chef d'équipe des Services Techniques, de la Responsable des Services, et de personnes extérieures directement concernées par la problématique ou étant experts en la matière.

Les élus présents ont donc travaillé comme convenu, à trouver ces référents extérieurs qui peuvent être des personnes handicapées (quelques soit le type de handicap - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), des personnes représentant les personnes âgées, ainsi que de représentants d'autres usagers de la commune (représentants de parents d'élèves pour les problèmes de circulations piétonne avec poussette par exemple).

Madame HERTELEER souligne le fait que nombre de personnes contactées n'ont pas souhaité faire partie de la commission de manière officielle, mais sont prêtes, ponctuellement, à répondre à la demande d'avis des élus sur un point qui poserait question.

Les personnes proposées sont donc :

- Pierre PAUGET
- Pascale HYVERT

auxquelles est ajouté Monsieur Pierre BOISSELIER, qui après interpellation du public faite par Madame HERTELEER, se propose de participer à cette commission.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le nombre de membre de la commission à 9 personnes, dont le Chef d'équipe des Services Techniques la Responsable des Services communaux, 4 élus, à savoir :

- Ann HERTELEER,
- Colette SWIFT,
- Frédéric PENET,
- Philippe WACK,

et 3 personnes extérieures associées, à savoir :

- Pierre BOISSELIER
- Pascale HYVERT
- Pierre PAUGET

➤ **Demande de motion de soutien au projet « Center Parcs » par la Bièvre Isère Communauté (n°07/2015)**

Monsieur le Maire expose que le Président de Bièvre Isère Communauté nous a fait parvenir une proposition de motion en faveur du Center Parcs sur la commune de Roybon.

Il expose également que cette motion a été présentée lors du dernier Conseil Communautaire et qu'elle a été, après un long débat très partagé, adoptée avec 37 voix pour, 6 contre et 26 abstentions.

Il donne alors lecture de cette motion :

« Le projet Center Parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier.

Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs «Domaine de la Forêt de Chambaran» devrait compter environ 1 000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa,... des commerces et plans d'eau.

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1 500 emplois pendant les deux années de travaux.

Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux Permis de Construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutées par la justice.

Alors, pourquoi un tel acharnement par une poignée d'individus, véritables mercenaires qui essaient d'affaiblir notre démocratie ?

Face aux derniers événements (caillassages d'engins, destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à cela dans notre état de droit.

C'est la raison pour laquelle nous condamnons ces pratiques déjà conduites en d'autres lieux, et nous apportons notre soutien à ce projet économique validé par l'État.

Le Groupe Pierre & Vacances, porteur du projet, et soucieux du respect de la réglementation, a intégré largement l'ensemble des problématiques liées à la réalisation et à la construction du parc.

De plus la forêt de Chambaran s'étend sur 35 000 hectares et le Center Parcs porte sur 150 hectares (0,42 % du massif forestier). Sur ces derniers, seulement 35 hectares seront aménagés.

Avec l'arrivée de Center Parcs, la mutualisation des moyens entre les intercommunalités concernées, va permettre de résoudre les problèmes d'assainissement sur tout le secteur. Ainsi, la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy, et de la Curmane se trouvera améliorée.

Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'apporter son soutien au projet de Center Parcs sur la commune de Roybon :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal :

- Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet,
- Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement. »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que ce vote se fasse à bulletin secret. 16 membres présents étant d'accord avec cette proposition soit plus du ½ des membres, le suffrage est donc organisé afin de savoir si les élus souhaitent oui ou non soutenir cette motion.

Résultats du 1^{er} tour :

- Oui : 8
- Non : 8
- Blanc : 3

16 suffrages exprimés, mais égalité des suffrages. Il est donc décidé de faire un second tour.

Résultats du 2^{ème} tour :

- Oui : 9
- Non : 9
- Blanc : 1

18 suffrages exprimés, mais égalité des suffrages.

Monsieur le Maire interroge alors l'assemblée sur l'opportunité de réaliser un 3^{ème} tour.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il n'y aura pas de 3^{ème} tour et que l'Assemblée ne se prononcera donc pas sur la question.

➤ Créations de jardins partagés (n°08/2015)

Monsieur PRACHE, rappelle que depuis 2011, le Grand Tétras accompagne des familles qui souhaitent jardiner mais qui ne peuvent le faire chez elles. Une parcelle avait été trouvée mais n'était pas très satisfaisante (qualité du terrain et vente potentielle du terrain).

L'idéal aurait été de trouver un terrain proche du Pré Lacour, là où la concentration de personne ne disposant pas de terrains pour jardiner est la plus importante, mais rien n'a été trouvé correspondant aux critères nécessaires.

La commune pourrait proposer une partie de la parcelle AH22 (entre 500 et 600m²) située derrière les Grandes Citées, qui dispose d'une source naturelle d'eau sur le terrain. Ce serait l'occasion de relancer le projet et de faire appel aux familles de Saint Hilaire (uniquement) intéressées.

La mise à disposition de la partie de parcelle concernée pourrait être actée par une convention signée entre la commune et le Grand Tétras qui aurait la charge de gérer cet espace dans les conditions définies dans ladite convention. La convention aurait une durée de 1 an renouvelable 2 fois maximum par tacite reconduction, et une possibilité pour la Mairie de mettre fin à la convention avec un délai de préavis de 3 mois minimum.

Le Grand Tétras aurait notamment la charge d'attribuer les lopins de jardins aux familles Saint Hilaïroises, sous couvert de conventions également.

L'idée générale est de proposer aux habitants de participer à une activité concrète qui répond à plusieurs attentes :

- Rencontre et échanges entre les habitants, partager le plaisir de jardiner,
- Produire ses légumes, ses plantes aromatiques, ses petits fruits, partager les récoltes,
- Se rendre service lors des absences prolongées,
- Échanger sur les techniques de culture.

La partie de parcelle mise à disposition pourrait être divisée en parcelles individuelles (20 à 30m²) et une parcelle commune, plus grande, pourrait être consacrée aux plantes consommables d'espaces comme la pomme de terre dont l'entretien serait partagé. Les bénéficiaires de parcelle cultiveraient librement leur lopin, mais devraient s'engager par le biais d'une convention entre eux et le Grand Tétras à :

- Jardiner l'ensemble de la parcelle à des fins de productions de fruits, légumes et plantes aromatiques,
- Participer à la préparation, l'entretien et la récolte de la parcelle commune, et des espaces communs (allées de circulation en herbe ou en broyat, récupérateur d'eau etc...),
- Culture paysanne et de manière privilégiée de produits locaux,
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques (hors dérogations spéciales après décision du Grand Tétras),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à rédiger et signer une convention avec le Grand Tétras pour la création de jardins partagés, conformément aux axes définis ci-dessus.

VI) Questions diverses

➤ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Il est rappelé que la commune n'a pas l'obligation d'organiser de (DOB) mais qu'il est de coutume de le faire sur Saint Hilaire de manière à impliquer l'ensemble des membres du Conseil.

Il a été convenu entre élus qu'il aurait lieu le Jeudi 5 Février à 20h00 et Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si elle souhaite que ce débat soit public, comme les années précédentes, ou une réunion de travail entre élus et technicien.

L'ensemble des élus s'accordent à ce que la séance soit publique.

➤ Séparation Coupe Icare / Office du Tourisme (OT)

Monsieur BRUGIEREGARDE relate les échanges lors de la réunion de la semaine dernière (3 Maires du Plateau, OT, Icare) concernant les problématiques d'organisation matérielle et logistique dans les bureaux de l'OT une fois que Madame Martine LANGE sera passée à 100% à la Coupe Icare d'ici Mai/Juin 2015.

Il a été proposé à la Coupe Icare de s'installer dans l'appartement du Couchant inoccupé pour l'instant, de manière à rester proche du cœur de la manifestation. Il est à noter que même si cette solution était validée, la Coupe Icare réinvestirait les locaux de l'OT pendant 4 à 6 semaines par an aux alentours de la Coupe.

Il souligne également qu'il est envisagé que la partie comptabilité public et gestion des Ressources humaines de l'OT soient reprises par une des 3 communes, qui refacturerait le temps passé à ces gestions. En effet, la formation nécessaire pour ces opérations n'est pas compatible avec un profil de poste de Directrice de l'OT qui doit se consacrer à la promotion touristique et non pas à des tâches administratives de ce type.

➤ SISCO

Madame CAQUANT informe l'Assemblée que le SISCO a signé une convention avec le SDIS qui permettra à l'avenir d'accueillir gratuitement à la cantine et au TAP, sans réservation préalable, les enfants des pompiers volontaires qui seraient en intervention et ne pourrait venir récupérer leurs enfants. Cela concernera potentiellement 6 enfants.

Les 3 communes vont faire un test de « Ciné Préau » à l'école Élémentaire de Saint Hilaire. L'idée est de proposer des séances gratuites de projection de film pour enfant à 18h30 et pour tous publics à 21h00. La séance de test est fixée au 6 février prochain. Si le test est concluant, l'expérience sera renouvelée.

Le budget du SISCO devrait être terminé le 28 janvier prochain. Les informations seront transmises dès que possible.

➤ **CCG (Communauté de Communes de Grésivaudan)**

✓ *Commission Transport :*

Madame Isabelle RUIN rapporte les échanges de la dernière réunion et notamment que la taxe Transport – payée par les entreprises et les collectivités du Grésivaudan par l'application d'un pourcentage de leur masse salariale, actuellement à 0.6% devrait être augmentée (au 1^{er} septembre à confirmer) à 0.8% et que d'autres augmentations sont à prévoir.

En effet, ce taux est l'un des plus bas de la Région. Les autres taxes sont plus de l'ordre de 1.2%.

Le budget transport de la CCG c'est 11 millions d'Euros de dépenses, 8.9 millions de recettes dont taxe Transport pour l'essentiel et seulement 200 000 € provenant de la vente des tickets. Il est également envisagé une hausse des prix du tickets et abonnement, de même que de rendre payant le transport scolaire (avec un prix d'abonnement adapté). En effet, nombreux sont les enfants qui dispose de la carte de transport scolaire actuellement gratuite mais qui n'utilisent pas les transports. De ce fait, des cars de 60 places tournent avec quelques fois 10 enfants seulement. Le fait de rendre payant la carte des scolaires pourrait limiter ce phénomène.

La CCG devrait reprendre la compétence abris bus également. Cela impliquera à terme une rationalisation des abris en fonction de la fréquentation. Or, concernant les communes de montagne, ce critère risquerait de supprimer les abris alors qu'avec les intempéries auxquelles nous faisons face, ils sont au contraire indispensables. À cela s'ajoute la problématique esthétique des abris dans des communes faisant partie d'un parc comme c'est notre cas. À suivre.

✓ *Commission Eau et Assainissement :*

La première réunion du 6 janvier dernier a laissé les élus présents dubitatifs. En effet, il leur a été remis 2 questionnaires (très lourd à remplir) dont l'objectif est de réaliser l'inventaire des installations et des modes de fonctionnements (techniques et financiers) de toutes les installations concernées. Inventaire qui avait été déjà commencé il y a environ 2 ou 3 ans et qui est certes nécessaire mais pas suffisant. En effet, les questions d'organisation politique (dont tarifaire etc...) et logistique du transfert n'ont pas du tout été abordées. Vu la réaction des élus présents, nous espérons que ces questions seront mise à l'ordre du jour de la prochain séance afin que le vrai débat de fond puisse enfin débiter.

➤ **Régie des Remontées Mécaniques**

Monsieur LORENTZ souligne que grâce à la très bonne saison du Funiculaire et du fait que la station ait peu ouvert sur 2014, le résultat de fonctionnement 2014 est positif de 20 000 € (ce qui est exceptionnel). La commune n'a donc pas versé de subvention à la Régie cette année. (Le résultat global Fonctionnement/Investissement reste négatif de 60 000€ ce qui est cohérent compte tenu des travaux en cours.)

Il précise que vu les conditions d'enneigement, il a été décidé d'ouvrir la station uniquement les mercredis et week-end, ainsi que ponctuellement les autres jours, sur demande des loueurs si nécessaire, étudiées au cas par cas.

Le Maire précise qu'il reste en attente de confirmation de rendez-vous avec des élus du Département pour faire un point sur les financements des projets en cours et à venir.

➤ CCAS

Madame CHANCEAUX expose que la prochaine commission aura lieu le mardi 24 février.

Commission Personnes Âgées : travaille à l'organisation du goûter et du voyage.

Commissions Jeunes : Madame BERNARD précise que la commission organise une soirée débat sur la base des reportages TV réalisés par l'association Expression et la CCG. Une partie de ces reportages avait été présenté par Saint Bernard à ces jeunes (11 présents le 13 décembre dernier). Il a été décidé d'organiser une soirée plateau sur cette thématique avec information dans le MSP Mag, des affiches et des flyers distribués dans les bus pour annoncer la prochaine date du samedi 28 février. Il est à noter que l'animation de cette soirée est assurée par l'Association et prise en charge par la CCG.

Monsieur MARO précise qu'il souhaite, dans la mesure des possibilités budgétaires de la commune, que 3 jobs jeunes, 3 fois 3 semaines, soit créés afin d'offrir une opportunité aux jeunes et de les sensibiliser par ailleurs. L'âge minimum des jeunes reste aussi à définir compte tenu des contraintes de sécurité auxquelles nous sommes confrontés avec les jeunes de moins de 18 ans.

➤ ADMR

Nous recherchons un local pour l'ADMR car le chalet dont elle est propriétaire ne dispose pas des commodités nécessaires (eau, toilettes...). Le classement au PLU du terrain sur lequel est construit ce chalet ne permet pas non plus la réalisation des travaux nécessaires, qu'il faudrait par ailleurs financer.

Nous réfléchissons à les installer dans la salle du Centre Social (à côté des infirmières), mais pour cela il faudrait reloger les Gentianes, les Locators, voire les TAP. Sachant que nous avons rencontré les Gentianes qui sont tout à fait favorable à intégrer l'Ancienne Mairie notamment. Le local de l'ancien bureau du Trésor dans la MSP pourrait également être envisagé. À suivre.

➤ Échange de terrain avec Monsieur TOURNOUD

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°127/2014, par laquelle le Conseil Municipal l'avait mandaté pour négocier avec Monsieur TOURNOUD un échange de terrains de surfaces équivalentes (légèrement à l'avantage de Monsieur TOURNOUD) pour favoriser l'installation des chapiteaux de la Coupe Icare. Il expose qu'il a pu le rencontrer mais que ce dernier demande une seconde parcelle en plus de celle initialement prévue. Ceci reviendrait à ce que la commune donne en tout 4 075m² contre 2 487m².

Le Maire précise qu'il n'a pas accepté ces conditions. L'Assemblée confirme que ces conditions d'échange ne seraient pas équitables.

➤ **Sainte Barbe**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu l'invitation de l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour participer au repas annuel de la Sainte Barbe et ce pour 2 élus.

Il précise qu'il ne sera malheureusement pas disponible pour y assister.

Mesdames CAQUANT et HERTELEER étant disponibles, elles représenteront donc la commune.

➤ **Communes nouvelles**

Monsieur le Maire expose qu'une date de réunion entre les 3 Maires et leurs 1^{er} Adjointes a été arrêté la semaine prochaine pour échanger sur la question d'une réflexion sur une commune nouvelle regroupant les 3 communes du plateau.

Il ajoute que personnellement, il n'est pas opposé à cette idée, mais que depuis plusieurs mois de fortes pressions sont exercées par certains élus pour engager cette réflexion et sa réalisation dans un délai court. De son point de vue, il souhaite que cette réflexion se fasse dans un climat serein, car les implications et conséquence d'une telle décision nécessitent de prendre du recul et de ne pas mener ce projet dans la précipitation. De plus, cela doit être conduit en partenariat avec la population et les agents des communes.

Enfin, compte tenu de la charge actuelle de travail des services et des élus, nous n'avons pas la possibilité de gérer un dossier de cette ampleur avec une date d'échéance proche pour l'instant.

➤ **Projet médiation culturelle**

Madame HERTELEER rappelle qu'un dossier de projet avait été transmis en fin d'année aux élus et qu'un certain nombre d'entre eux ont rencontré le 18 décembre dernier 2 des porteuses du projet, à savoir Olga BRAOUDAKIS et Adeline RAIBON.

Ce projet d'envergure vise notamment la création d'une exposition sur les Sanatoriums (anciens établissements de soins) avec un volet qui couvrirait la démolition de ceux-ci.

Leur dossier de demande de subvention auprès de la Région a été envoyé, mais il serait bon que la commune puisse leur fournir en complément une lettre de soutien moral au projet.

Madame HERTELEER donne lecture d'un projet de courrier et demande à l'Assemblée l'autorisation de la faire signer par le Maire.

Madame BERNARD souligne que tous les élus n'étaient pas présents à cette réunion de présentation du projet et qu'il n'a pas non plus été fait de retour à ceux qui n'étaient pas présents depuis. De plus, l'axe de travail sur les Sanatoriums est certes intéressante mais l'autre axe qui consiste à créer une résidence d'artiste va nécessiter une autre logistique et notamment la mise à disposition d'un lieu d'accueil.

Monsieur le Maire précise qu'il lui semble prématuré de s'engager dans un tel projet, d'autant que le projet de courrier laisse envisager la possibilité d'un soutien notamment financier de la part de la commune.

Madame RUIN estime que l'engagement resterait minime sur l'aspect de l'accompagnement à la déconstruction.

Certains aspects du courrier prêtant à discussions, il est proposé de retravailler ce projet de courrier avant envoi.

***Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
aux Jeudi 5 Février à 20h00, 26 Février et 19 Mars 2015 à 20h30.***

La séance est levée à 21h00.

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Monsieur Tarik CHAIRA	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	